

COMMUNE DE FAUCIGNY
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

Le sept septembre deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-François BIT, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET, Alain PERNOLLET, formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS : Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Jérôme ZUNDEL

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN exercice : 15 – Présents : 12 – Votant : 12

DATE DE LA CONVOCATION 31 août 2021

Monsieur Anthony PELLET est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2021

PREND CONNAISSANCE des décisions municipales suivantes :

N°210701 : Livraison des repas du restaurant scolaire pour l'année 2021-2022 à la société Mille et un repas avec un coût du repas fixé à 3.73 € HT.

N°210801 : Location triennale pour deux décors d'illuminations de la voie publique pour un montant annuel de 1 435.02 € HT en 2021 et 1431 € HT pour 2022 et 2023.

APPROUVE la convention à intervenir entre la Société ENEDIS et la commune de Faucigny pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines sur une superficie de 15 m² de la parcelle cadastrée A234, située chez les Bel, appartenant à la commune de Faucigny et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières.

APPROUVE la convention à intervenir entre le Syane et la commune de Faucigny pour l'implantation d'une armoire fibre optique sur le terrain cadastré route de Contamine section A n°1805 dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités relatives au dossier.

APPROUVE la convention à intervenir entre le Syane et la commune de Faucigny pour accroche de la fibre optique sur des supports de réseaux aériens, surplombs de la fibre optique sur la parcelle A1805, déploiement de la fibre optique dans des canalisations souterraines existantes., installation de socles et coffrets et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités relatives au dossier.

VOTE les virements de crédits suivants pour la section d'investissement du budget principal

2111 – TERRAINS NUS - 4 000 €

208 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES + 4 000 €

DECIDE la création d'un poste d'attaché, temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021, l'attribution du RIFSEEP et du CIA correspondant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté le montant de ces primes.

DECIDE de participer financièrement au coût des forfait ski pour les jeunes comme indiqué au tableau ci-dessous.

Type de forfait à la saison	Tarif	Participation communale
Alpin enfant 5-15 ans inclus	155	52
Prévente alpin enfant 5-15 ans inclus	95	32
Alpin enfant - 5 ans	30	10
Alpin jeune 16-21 ans inclus	245	82
Prévente alpin jeune 16-21 ans inclus	163	55
Nordique enfant 5-15 ans inclus	40	14
Prévente nordique enfant 5-15 ans inclus	35	12

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick CARON fait le point sur la rentrée scolaire :

- 43 élèves sont scolarisés à l'école primaire, 20 CP/CE1 dans la classe de Madame Florence GAY, directrice, et 23 CE2/CM1/CM2 dans la classe de Monsieur Richard GROUSSET ;
- 28 élèves de Faucigny sont scolarisés à l'école maternelle des Crys à Peillonex ;
- La commune a acheté des masques en tissu lavables 100 fois, à la rentrée 2 masques ont été remis à chacun des élèves de notre école élémentaire.
- Depuis la rentrée les inscriptions à la garderie périscolaire et à la cantine se font via la plateforme 3D OUEST, facilité d'utilisation pour les parents et gain de temps pour la responsable enfance.

Il remercie la société SOMFY de Bonneville et la société AFB de Cran-Gevrier représentées respectivement par Monsieur BEUZÉBOC, parent d'élève et Monsieur Stéphane PAGES, directeur commercial pour le don de 10 ordinateurs reconditionnés qui ont été installés en fin d'année scolaire dans les classes. La société SOMFY a remis gracieusement ce matériel reconditionné par la société AFB. Les écoliers et leur enseignant apprécient de matériel qui reste très performant pour l'utilisation qu'ils en feront. Les anciens postes ont également fait des heureux puisqu'ils ont été remis à l'association Culturelle et Sportive des Ressortissants Africains dont le siège social est à Bonneville pour une utilisation par des écoliers de DAKAR.

Il ajoute que les élus du syndicat des Crys ont proposé de nouveaux statuts, des discussions suivront notamment pour valider les conditions de sortie d'une commune du syndicat et de récupérations des investissements communs.

Il ajoute que les élus de la commission communication se sont réunis en juillet. Pour une distribution des bulletins municipaux en début d'année 2022, les articles devront être transmis à Anne au plus tard fin octobre. Le nouveau site internet est en ligne depuis le début de l'été.

Dans le cadre du protocole sanitaire du COVID, Madame Sandra OBERSON demande si des détecteurs de CO2 seront installés dans les classes, pour l'instant ce n'est pas en projet.

Monsieur Alain PERNOLLET fait le point sur la voirie et l'urbanisme :

Le dossier de DUP pour l'aménagement et l'élargissement de la Route d'Entre Deux Nants est en cours d'instruction à la préfecture. A l'issue de l'enquête publique, Monsieur GUEGUEN, commissaire enquêteur, a donné un avis favorable au projet.

Des travaux entrepris par SRB pour le remplacement des colonnes d'eau sont en cours sur les routes de chez Dubois et chez Pellet, la durée est estimée à 2 mois. Un enrobé sera ensuite posé sur ces portions de route.

Suite aux épisodes pluvieux de ces derniers mois, des ruisseaux vont être curés cet automne sur le haut de la commune et les renvois d'eau revus suivant les secteurs. Le pont situé sur le ruisseau de Previère, en bas de Taboret, a été obstrué par les matières charriées lors des pluies de juillet. La société Gilles GERVAIS est intervenue à la demande du SM3A pour dégager la zone. Il est apparu que cet ouvrage est fortement dégradé et fait l'objet de chiffrages pour réfection.

Des ralentisseurs sont demandés par des riverains Route de Contamine, afin de réduire la vitesse au niveau du cimetière.

La vitesse excessive est également signalée route de Saint Jean de Tholome, à hauteur du lieu-dit des Viards où se trouvent des habitations et de nombreux enfants notamment. Le radar pédagogique va y être placé dans un premier temps afin de relever les vitesses pratiquées. L'entretien et les conditions de conduite sur cette route départementale sont du ressort du Conseil Départemental. La commune ne peut alors intervenir sur ce point mais les élus vont rencontrer les techniciens du Centre d'Entretien Des Routes Départementales d'Ayze pour signaler les soucis.

Afin d'installer des illuminations sur cinq candélabres route de Peillonex des équipements de supports vont être installés par la société Guy CHATEL.

Suite aux essais d'extinction des lampes publiques au village et sur la route départementale entre 23h00 et 5h00, il est décidé d'adopter ces aménagements pour le bien de la nature.

La portion du chemin des calèches prévue en réfection par la CC4R, située en direction de Saint-Jean-de-Tholome, va être réalisée courant septembre/octobre, afin de traiter cette zone difficilement praticable.

La commune est assignée au tribunal administratif par deux requérants dans le cadre du permis de construire de la SCI Le Trèfle à Quatre Feuilles, projet situé Sous Lavy. L'instruction du dossier en cours par l'avocat nommé par la commune.

Il fait le point fait le point sur les bâtiments

L'appartement situé au-dessus de la bibliothèque sera loué en octobre à la famille MICHELET dont la maison a été sinistrée en novembre dernier.

Considérant la difficulté de conjuguer la mise en place du protocole COVID dans les salles communales avec leur location aux particuliers, les nouvelles demandes de location de salles ne seront plus acceptées lors des périodes scolaires et les week end précédents ces périodes.

A ce titre il fait part à l'assemblée du mail de Monsieur Pietro MARTONE qui recherche une salle pour donner des cours d'italien un courrier lui sera transmis pour un avis défavorable à sa demande.

Il propose lors des futures locations de salles de facturer les prestations d'une société de nettoyage, ce point sera à l'ordre d'un jour du prochain conseil.

Il ajoute qu'il va contacter des prestataires pour optimiser les sons de la salle des fêtes et de l'église.

Monsieur le Maire signale que compte tenu des contraintes connues lors de la réunion de préparation de la fête du bois en juillet dernier, en raison de la crise sanitaire, les membres du comité des fêtes ont décidé d'annuler cette manifestation.

Il indique que le repas des aînés pourrait avoir lieu en novembre prochain suivant l'évolution du protocole mis en place pour freiner la propagation du coronavirus.

Madame Blandine JOLIVET indique qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale de l'ADMR. Il est à noter un déficit de 20 % sur l'année 2020 par rapport à l'année 2019 puisqu'au vu de la crise sanitaire le nombre de familles à accompagner a fortement diminué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Anthony PELLET



Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

